

OBJET:

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE WELCOME IN PARIS-SACLAY ENTREPRISES (SPL WIPSE) PORTANT SUR LA COMMERCIALISATION, LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES DE GIF-SUR-YVETTE, ORSAY, PALAISEAU ET VILLEBON-SUR-YVETTE

Siège social: Orsay

Nombre de délégués en exercice

78

Présents

68

Présents et représentés

71

Votants

71

Le mercredi 31 mars 2021, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 25 mars 2021, s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, en visio-conférence.

DELEGUES PRESENTS

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Olivier	BOUCHE	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Karine	GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Corinne	BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Vincent	GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur	Alain	FAUBEAU	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Catherine	LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Caroline	LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame	Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Lodovico	CASSINARI	Commune des Ulis
Madame	Sarah	JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur	Gabriel	LAUMOSNE	Commune des Ulis



Madame	Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Madame	Délila	M'HENNI	Commune des Ulis
Monsieur	Christian	LARDIERE	Commune de Linas
Monsieur	Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur	Bernard	XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame	Hélène	BACH	Commune de Massy
Madame	Caroline	CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur	Roger	DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Monsieur	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Madame	Hawa	NIANG	Commune de Massy
Monsieur	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Madame	Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Monsieur	Franck	ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur	Hakim	SOLTANI	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Madame	Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame	Elisabeth	DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur	Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame	Shirley	LEGRAND	Commune de Palaiseau
Madame	Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau
Madame	Catherine	VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame	Karine	CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Jean-Paul	MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson



TRÉBULLE Commune de Verrières-le-Buisson Monsieur François Guy Commune de Villebon-sur-Yvette Dominique **FONTENAILLE** Monsieur Commune de Villebon-sur-Yvette Madame Nathalie **PLUMAIL** Commune de Villejust TRICKOVSKI Monsieur Igor Commune de Villiers-le-Bâcle Monsieur Guillaume **VALOIS**

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Michèle FRERET donne pouvoir à Monsieur Mustapha MARROUCHI Monsieur Nicolas SAMSOEN donne pouvoir à Monsieur Pierre OLLIER Monsieur Claude PONS donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC

DELEGUES EXCUSES

Françoise

FERNANDES

Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS

Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Madame	Alexia	PERRIN	Commune de Longjumeau
Monsieur	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Monsieur	Mokhtar	SADJI	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : David ROS



Objet:

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE WELCOME IN PARIS-SACLAY ENTREPRISES (SPL WIPSE) PORTANT SUR LA COMMERCIALISATION, LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES DE GIF-SUR-YVETTE, ORSAY, PALAISEAU ET VILLEBON-SUR-YVETTE

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de Monsieur Didier PERRIER.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/n° 718 du 2 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous ;

VU les statuts de la Communauté Paris-Saclay en vigueur, notamment l'article 3-1 « Développement économique » ;

VU la délibération n°2017-199 du Conseil communautaire du 27 septembre 2017 portant création de la SPL WIPSE ;

VU la délibération n°2017-378 du Conseil communautaire du 20 décembre 2017 portant approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public sur la commercialisation, la gestion et l'exploitation des pépinières d'entreprises de Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, et Villebon-sur-Yvette;

VU le contrat de délégation de service public conclu pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 soit jusqu'au 31 décembre 2023 avec la société publique locale WIPSE;

VU l'avenant 1 à la convention de délégation de service public ;

VU le rapport présenté et annexé à la présente délibération présentant les principales caractéristiques des prestations que devra assurer la société publique locale, futur délégataire, ainsi que les enjeux du choix du mode de gestion afin de permettre au Conseil communautaire de se prononcer sur le principe de délégation du service public à la société publique locale ;

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 22 mars 2021;

CONSIDERANT que la SPL WIPSE doit quitter les locaux du 2 rue Jean Rostand au plus tard le 30 avril;

CONSIDERANT que ce déménagement affecte l'équilibre économique de la convention de délégation de service public ;



CONSIDERANT la nécessité pour la SPL WIPSE de garantir la continuité du service public dont il a la charge et de renouveler la convention de délégation de service public ;

CONSIDERANT que le recours à la délégation de service public apparaît comme étant le mode de gestion le mieux adapté ;

CONSIDERANT que le rapport annexé présente les principales caractéristiques du futur contrat et les prestations que devra assurer le futur délégataire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- APPROUVE le principe du recours à une délégation de service public à la société publique locale WIPSE
 portant sur la commercialisation, la gestion et l'exploitation des pépinières d'entreprises de Gif-surYvette, Orsay, Palaiseau, et Villebon-sur-Yvette
- 2. APPROUVE les principales caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire décrites dans le rapport annexé ;
- 3. AUTORISE le président à engager la procédure de délégation de service public, les démarches à accomplir, tous les actes préparatoires nécessaires à la passation et à l'attribution de cette convention et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le mercredi 31 mars 2021 Extrait conforme à l'original

> Le Président, Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE

ADOPTEE par (71 VOIX)

71 POUR:

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER, Madame Irène BESOMBES, Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Olivier BOUCHE, Monsieur Jean-Pierre CRUSE, Madame Karine GREMION, Monsieur Dominique LACAMBRE, Madame Rafika REZGUI, Madame Corinne BAIRRAS, Madame Muriel DORLAND, Monsieur Vincent GALLET, Monsieur Yann CAUCHETIER,



Monsieur Alain FAUBEAU, Madame Catherine LANSIART, Madame Caroline LAVARENNE. Madame Florence NOIROT, Madame Lucie SELLEM, Madame Nathalie FRANCESETTI, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Clovis CASSAN, Monsieur Lodovico CASSINARI, Madame Sarah JAUBERT, Monsieur Gabriel LAUMOSNE, Madame Françoise MARHUENDA, Madame Délila M'HENNI, Monsieur Christian LARDIERE, Monsieur Stéphane DELAGNEAU, Madame Catherine GAILLARD, Madame Sandrine GELOT, Monsieur Bernard XAVIER, Madame Catherine DELAITRE, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Hélène BACH, Madame Caroline CAILLEAU, Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Michèle FRERET, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Monsieur Mustapha MARROUCHI, Madame Hawa NIANG, Monsieur Pierre OLLIER, Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU, Monsieur Franck ROUGEAU, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Hakim SOLTANI, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Claude PONS, Monsieur Didier PERRIER, Madame Martine CHARVIN, Madame Elisabeth DELAMOYE, Monsieur Philippe ESCANDE, Monsieur David ROS, Monsieur Laurent CARO, Monsieur Gilles CORDIER, Monsieur Pierre COSTI, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Madame Véronique LEDOUX, Madame Shirley LEGRAND, Madame Delphine PERSON, Madame Catherine VITTECOQ, Monsieur Michel SENOT, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN, Monsieur Vincent HULIN, Monsieur Jean-Paul MORDEFROID, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE, Madame Nathalie PLUMAIL, Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume **VALOIS**

0 CONTRE: 0 ABST.:

ID Télétransmission: 091-200056232 - 20210331 - IMC 134453 - DE - 1-1

Date AR Préfecture : 09/04/2021

- Affichée / Publiée le OS/Cu /2021

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- -La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.